

Inscriptions à partir du mercredi 17 mai à 9h

Maison des Jeunes et de la Culture de Gaillac



Séjour été

À partir de 10 ans

Du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2017

NATURE & AVENTURE

Gorges de l'Hérault (St Bauzille de Putois)



LE CADRE

St Bauzille de Putois

Saint-Bauzille-de-Putois est une commune de l'Hérault. Elle se trouve à une trentaine de kilomètres de Montpellier et à une cinquantaine de kilomètres de Nîmes.

Traversé par l'Hérault, le petit village se trouve à mi-chemin entre la mer et la montagne, bénéficiant ainsi d'un environnement naturel d'exception. Sa nature sauvage et majestueuse attire les amoureux d'activités en plein air et de randonnées. Bien équipé, le village de Saint-Bauzille-de-Putois propose également un nombre important de commerces et d'activités de loisirs.



HÉBERGEMENT EN CAMPING

Le camping se situe en bord de rivière. Le plan d'eau est ombragé et accessible à pied.

Notre espace dispose de toute l'installation nécessaire :

- Tentes de 2 à 6 couchages équipées de matelas ou de tapis de sol épais selon les modèles.
- Des tables et des bancs, une tente supplémentaire pour le matériel pédagogique équipée d'étagères de rangement et un éclairage intérieur.
- Une guirlande lumineuse qui traverse le camp.

L'équipe d'animation est constituée de :

Directeur du séjour :

- Franck FERNANDEZ : Master 2 Politiques Enfance Jeunesse, BPJEPS APT, « UCC direction de centre de loisirs », surveillant de baignade, AFPS.

Animateurs :

- Nabil MAKHLOUFI, BAFA

-

Réunion d'information le :

Vendredi 7 juillet de 19h à 20h

TARIFICATION

Les tarifs sont variables selon le Quotient Familial

QF <500 : 75€
500-700 : 122€
701-900 : 144€
901-1100 : 170€
QF >1100 : 200€

L'adhésion (9€) et le passeport sont obligatoires pour participer au séjour

Passeport (selon le QF) :
<500 : 25€
500-700 : 30€
701-900 : 35€
901-1100 : 45€
>1100 : 55€

Les chèques ANCV sont acceptés

INFOS PRATIQUES

Heure de départ : lundi 24 juillet à 8h45

Heure de retour : vendredi 28 juillet à 18h

Prévoir un pique-nique pour le lundi midi

Les déplacements s'effectuent avec trois minibus

Il est indispensable de fournir un test d'aisance aquatique

Un bilan de chaque journée sera effectué sur la page Facebook de la MJC tous les soirs (avec photos à l'appui) :

<https://www.facebook.com/mjc.gaillac>

En cas d'urgence vous pouvez nous joindre au :

06 77 82 28 60 ou 06 03 90 83 76

8 places sont réservées aux – 12 ans
16 places sont réservées aux + 12 ans

Les horaires
sont donnés
à titre indicatif

Lundi 24 juillet

9h : départ

11h : pause sur l'aire du Larzac (A75)

12h30 : pique-nique sur site et installation

15h : baignade en rivière & jeux

18h30 : présentation de la semaine et des règles de vie définies collectivement.

19h-20h30 : dîner

20h30 : Veillée jeux d'ambiance (loup-garou, dobble, créativité...)

Mardi 25 juillet

7h-9h : réveil échelonné & petit déjeuner

9h-17h : descente en canoë

17h-19h : temps calme

19h-20h30 : dîner sur place

20h30 : veillée à définir ensemble

Mercredi 26 juillet

7h-9h : réveil échelonné & petit déjeuner

9h-19h : journée à Montpellier (visite et baignade en mer)

19h-20h30 : dîner sur place

20h30 : Veillée à définir ensemble

Jeudi 27 juillet

7h-9h : réveil échelonné & petit déjeuner

9h-17h : canyoning ou spéléologie & baignade à St Guilhem le désert

17h-19h : temps calme

19h : Grillades & bivouac au bord de l'eau

Vendredi 28 juillet

8h-10h : réveil échelonné & petit déjeuner, rangement

10h-15h : baignade à la cascade de la Vis

15h-18h : retour Gaillac



-12 ans : spéléologie
+12 ans : canyoning

TROUSSEAU

Le trousseau ci-dessous est à titre indicatif et vous permet de ne rien oublier.

Nous vous recommandons de « faire » la valise en présence de votre enfant. Il apprendra ainsi à mieux reconnaître ses affaires. Nous vous déconseillons également de prévoir des vêtements ou objets de valeur. Nous estimons que vos enfants sont capables d'assumer seul la gestion de leur trousseau. Aucun contrôle ne sera effectué.

Sous-vêtements

Sous-vêtements	Quantité
Soutien-gorge
T-shirt
Slip, caleçon, culotte...
Chaussettes
Pyjama

Vêtements

Pantalon, jean
Survêtement
Blouson, veste
Pull, sweat
Shorts ou bermudas
Jupes ou robes

Chaussures

Chaussures de ville
Chaussures de sport
Sandale, tong, chaussons

Toilette

Serviette de toilette
Brosse à dents, dentifrice
Gel douche, shampoing
Autre

Affaires de baignade

Serviette de baignade
Maillot ou short de bain
Casquette ou bob
T-shirt en lycra

Autres

Gourde
Sac à dos
Lunettes de soleil
Lampe de poche
Crème solaire

INFO

Tous les objets de valeurs (bijoux, appareils photos, MP3...) et l'argent de poche peuvent être stockés dans un endroit fermé à clé et géré par l'équipe d'animation

La MJC se dégage de toutes responsabilités en cas de pertes ou de vol.



Prévoir des baskets usagées pour les activités en eaux vives ou la spéléologie

Prendre un sac de couchage

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique propre à ce séjour de vacances est construit selon les valeurs défendues par le projet associatif de la MJC de Gaillac consultable à la demande.

Les grandes lignes :

- ◆ La MJC de Gaillac a pour mission d'animer un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale au plus près des habitants et d'offrir des services qui encouragent l'initiative, la responsabilité et la pratique citoyenne.
- ◆ Enracinée dans la ville de Gaillac, la MJC contribue à la création des liens sociaux par l'écoute de la population et sa participation au développement local. Elle agit pour cela en partenariat, notamment avec les collectivités locales.
- ◆ La MJC a une conception active de la démocratie et la met en pratique. Elle croit aux vertus de la confrontation des idées, à la nécessité de la créativité.
- ◆ La MJC est ouverte à tous, sans discrimination, dans une ambiance de convivialité.

Objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs:

- ◆ Favoriser la sécurité physique et affective du public.
- ◆ Favoriser la recherche d'autonomie du jeune par la réalisation de projets personnels ou de groupes.
- ◆ Favoriser la capacité du jeune à devenir acteur de son temps de loisirs et à acquérir une autonomie dans ses choix.
- ◆ Favoriser la responsabilisation du jeune.
- ◆ Favoriser la découverte de techniques d'expression multiples.
- ◆ Permettre l'accès à la culture et aux sports.
- ◆ Favoriser le lien, l'échange avec les familles.
- ◆ Apprendre à s'insérer dans un groupe dans le respect des autres.

Objectifs généraux liés au séjour

- ◆ Offrir une expérience de vie en collectivité pendant une période de vacances.
- ◆ Découvrir un environnement différent et s'épanouir autour de nouvelles activités.
- ◆ Faciliter l'insertion de l'enfant dans le groupe, la recherche de son équilibre.
- ◆ Développer l'autonomie et la prise de responsabilité des enfants.

Pour que les objectifs pédagogiques soient appliqués, l'équipe d'animation se concertera quotidiennement en faisant un bilan de la journée et en préparant celle du lendemain.

Objectifs opérationnels :

- ◆ Définir des règles et actions en concertation (horaires, veillées, sorties...).
- ◆ Découvrir des activités spécifiques à cet environnement.
- ◆ Respecter les règles d'hygiène et de santé avec une toilette régulière, une alimentation saine, variée et équilibrée, un maintien des locaux propres, et des discussions de prévention sur les produits entraînant des dépendances.
- ◆ Découvrir une autre région, un autre environnement, leurs produits locaux, leur culture, leur patrimoine, leur histoire. Participer, le cas échéant, aux manifestations pouvant avoir lieu sur site ou à proximité.
- ◆ Respecter les locaux et le matériel mis à disposition, le personnel, les animateurs et les autres jeunes, les touristes, la population locale, l'encadrement professionnel...
- ◆ Prendre en considération leur état de fatigue respectif, le rythme de chacun.

Ce séjour est avant tout un temps de vacances qui induit donc une souplesse du planning, une écoute mutuelle et une adaptation aux besoins, au rythme et aux demandes de chacun.

L'attitude de l'animateur

Les jeunes vont forcément avoir différents niveaux de maturité. Certains sortiront tout juste de l'enfance alors que d'autres seront des adolescents à part entière avec leurs doutes et leur recherche d'identité. Les plus mûrs attendront que nous leur fassions confiance et que nous leur accordions plus d'indépendance. Les plus jeunes auront certainement besoin d'une présence affective plus marquée. C'est à nous d'évaluer quelles responsabilités nous pourrions leur accorder et sous quel degré.

Bien qu'il soit primordial de favoriser la notion d'autonomie, certaines règles de vie ne sont pas négociables et seront annoncées dès l'arrivée au centre de vacances :

- Définir les règles de sécurité liées au site et aux activités.
- Respecter le règlement intérieur propre au centre de vacances.
- Prohiber tabac (loi de janvier 2007), alcool et mixité en chambre.

Avant le séjour:

L'équipe d'animation doit avoir répondu à ces quelques questions avant de partir en séjour :

- Comment organiser le lever et coucher afin que les jeunes le respecte ?
- Que faire avec les jeunes qui ne mangent pas ?
- Comment veiller à ce que les jeunes aient une hygiène correcte sans transgresser leur intimité ?
- Quelles exigences doit-on avoir à propos du rangement ?
- Quelle attitude aborder face au flirt des jeunes ?
- Comment organiser les quartiers libres ?
- Comment réagir face à un conflit, quelles mesures prendre en cas de non-respect des consignes ou règles prédéfinies ?

Les réponses à ces questions seront communiquées lors de la réunion d'information ou à la demande des parents passée la date de réunion

Pendant le séjour :

- Garantir la sécurité physique des jeunes en étant toujours présent, en faisant en sorte que jamais personne ne soit isolé et en rappelant les règles liées à l'activité quotidiennement.
- Favoriser la sécurité affective en lui apportant le réconfort dont il a besoin, en ayant une présence rassurante et affective, en instaurant une relation de confiance, le respect, l'écoute et le dialogue, en les laissant avoir des relations différenciées, en le laissant se tourner vers l'animateur de son choix et en maintenant un lien régulier avec les familles.

Au-delà de ces deux missions essentielles, l'animateur doit également :

- Dynamiser et motiver le groupe
- Maintenir l'harmonie et la bonne humeur dans le groupe
- Veiller au bon déroulement des événements

Le directeur

Le directeur est chargé de la gestion globale du séjour, il doit être à l'écoute de l'animateur et mener avec lui une réflexion concernant les orientations pédagogiques et les modalités de fonctionnement. Il doit être également actif pour aider à l'élaboration des activités, des veillées... Il a la responsabilité générale du séjour. Il doit veiller à l'application du projet pédagogique et des règles juridiques et internes (lois, règles de vie...). Il intervient dans l'ensemble des domaines : pédagogique, administratif et relationnel.

Il est l'animateur et le coordinateur de l'équipe. Il assure les relations avec les différents partenaires (institution, organisateur, prestataires, parents...).

L'animateur

Il est en prise directe avec les jeunes. Cela suppose une attitude d'écoute, de tolérance, de dynamisme mais aussi d'intervention si la sécurité physique, morale ou affective d'un jeune est en question. L'animateur doit être capable de prendre en compte la responsabilité de chaque jeune et de l'aider à se socialiser à travers différentes activités et la vie quotidienne. Il est donc un intermédiaire entre le jeune et son milieu de vie (matériel et humain). L'animateur n'impose pas mais aide les jeunes à découvrir et à acquérir seuls. Cela ne signifie pas laisser le jeune ou l'abandonner. L'excès de liberté est banni, l'ordre et la discipline sont considérés comme nécessaire pour les jeunes. En effet, liberté et ordre sont complémentaires.

Le contact avec les familles

Avant : le projet pédagogique et les règles de vie seront annoncés aux enfants et parents lors de la remise du dossier d'inscription. Ils seront rappelés lors de la réunion d'information.

Pendant : un compte-rendu du déroulement de la journée sera quotidiennement transmis au secrétariat de la MJC qui pourra alors en informer les parents. Afin de rendre cette expérience de vie en collectivité plus enrichissante, il sera conseillé aux parents ou responsables légaux de ne pas appeler systématiquement les animateurs eux-mêmes ou les enfants par le biais des téléphones portables.

Diverses informations et photos seront diffusées sur la page Facebook de la MJC de Gaillac.

Après : les animateurs se rendront disponibles pour un compte rendu oral sur le séjour et répondront à toute remarque ou toute question que ce soit d'ordre collectif ou individuel. Une soirée bilan pourra éventuellement être organisée.

L'évaluation

- Réunions quotidiennes informelles ou pas visant à ajuster et à réadapter le planning, les activités...
- Réunion le dernier jour du séjour avec les jeunes pour connaître leurs sentiments, leurs appréciations...
- Bilan écrit réalisé par le directeur et éventuellement les animateurs, au retour du séjour, visant à évaluer l'impact de ce séjour sur les jeunes, de vérifier que tous les objectifs ont bien été atteints et de voir les points positifs, négatifs, et ceux à améliorer en fonction d'une grille et de critères pré-établis par l'équipe d'animation.

Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de trouble de la santé ou de handicaps

- Le directeur sera informé des particularités générées par la situation de l'enfant et acceptera ou non sa participation au séjour.
- Le directeur informera l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problèmes que ce dernier est susceptible de rencontrer.
- Un système d'échange d'informations avec les parents et la mise en place d'un dossier sera établi avant le séjour avec l'aide du médecin traitant et des personnes assurant le suivi habituel de l'enfant ou un PAI.



Il n'y a de liberté que lorsqu'un cadre et des règles sont établis. Dès lors, l'enfant sait ce qu'il peut faire ou non. Non seulement les règles – les limites à poser aux désirs de l'enfant – sont nécessaires à son développement, mais elles constituent pour lui des repères indispensables.

L'enfant doit apprendre que si des règles existent, ce n'est pas uniquement pour brimer et entraver sa liberté, mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité.

L'énoncé clair et tranquille de règles sécurise l'enfant. Comme si les limites lui offraient un obstacle auquel il s'affronte mais sur lequel il peut en même temps s'appuyer. L'absence de limites constitue une absence d'appui qui empêche l'enfant de grandir et d'intérioriser les règles, quelles qu'elles soient. Un enfant comprend tout, si vous posez un interdit, sachez lui expliquer ses raisons.



Dans l'intérêt de chacun d'entre nous et pour profiter pleinement du séjour, une bonne nuit de sommeil est réparatrice des efforts de la veille et s'avère être indispensable.



La présence est impérative à tous les repas (on ne saute pas le petit déjeuner).



Attention à ne pas avoir une sur-utilisation du téléphone portable !



Je ne pars jamais me baigner seul. La baignade étant non surveillée, elle est sous la responsabilité de Franck qui applique le règlement en vigueur :



Lors des quartiers libres ou sorties, vos enfants peuvent se retrouver en autonomie. La zone géographique est définie, ils sont au moins deux et dans la mesure du possible, l'un d'entre eux a le téléphone sur lui.

Je peux :

Prendre de l'argent de poche

Quel est son usage en séjour ?

- Acheter des confiseries
- Acheter des boissons sucrées
- Le cas échéant acheter des souvenirs (plus rare!)

20€ est largement suffisant

Sortir de la structure d'accueil après accord du directeur

Me déplacer librement dans la structure d'accueil

Poser des questions de tout ordre à l'équipe d'animation

Être force de proposition pour améliorer le séjour

Tenir la tente rangée (ce serait pas mal quand même!)

Je dois :

Participer aux tâches quotidiennes (vaisselle & nettoyage)

Prendre le petit déjeuner (pas de grasse matinée)

M'alimenter correctement lors des tous les repas

Respecter l'état de fatigue de mes partenaires de chambrée

Respecter les horaires établis collectivement

Ecouter et appliquer les consignes de sécurité des intervenants

Ranger le matériel que j'utilise (ballon, jeux...)

Je ne peux pas :

Faire du bruit dans les tentes après l'heure prescrite

Partir me baigner seul

Sortir de la structure d'accueil sans prévenir

Faire de l'auto-stop

Perturber le chauffeur du bus